

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**



-----  
Un Peuple – Un But – Une Foi  
-----

**Ministère du Pétrole et de l'Energie**

-----  
**GESPETROGAZ**

**Senegal-Mauritania Accelerating gas Resources for economic  
Transformation (SMART GAS) Multiphase Programmatic Approach (MPA)**

**Projet d'Accélération des ressources gazières pour la Transformation  
économique (P516258)**

**Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP)**

|                                     |                                                                |
|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Pays</b>                         | Sénégal                                                        |
| <b>Emprunteur / Bénéficiaire</b>    | République du Sénégal                                          |
| <b>Entité d'exécution</b>           | Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines / GES-PETROGAZ |
| <b>Période indicative du projet</b> | 1er octobre 2026 – 30 juin 2031                                |

Septembre 2026

## Sigles et acronymes

| Sigle        | Définition                                                                                                                            |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AID/IDA      | Association internationale de développement                                                                                           |
| BM           | Banque mondiale                                                                                                                       |
| CRD          | Comité régional de développement                                                                                                      |
| EAS/HS       | Exploitation et abus sexuels / Harcèlement sexuel                                                                                     |
| EESS         | Evaluation environnementale et sociale stratégique                                                                                    |
| ESG          | Environnement, social et gouvernance                                                                                                  |
| GES-PETROGAZ | Unité d'exécution et de gestion du comité d'organisation stratégique du pétrole et du gaz                                             |
| HASSMAR      | Haute Autorité chargée de la coordination de la sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin |
| INPG         | Institut National du Pétrole et du Gaz                                                                                                |
| MEP          | Ministère de l'Energie et du Pétrole                                                                                                  |
| MGP          | Mécanisme de gestion des plaintes                                                                                                     |
| NES          | Norme environnementale et sociale                                                                                                     |
| PMPP / SEP   | Plan de mobilisation des parties prenantes                                                                                            |
| POLMAR       | Plan de lutte contre les pollutions marines                                                                                           |
| RGS          | Réseau Gazier du Sénégal                                                                                                              |
| UGP          | Unité de Gestion de Projet                                                                                                            |

## TABLE DES MATIÈRES

### PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) – SMART GAS

|                                                                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Sigles et acronymes.....                                                                                                 | 3         |
| <b>1. Introduction / description du projet .....</b>                                                                     | <b>4</b>  |
| <b>2. Objectif / description du PMPP.....</b>                                                                            | <b>4</b>  |
| <b>3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet.....</b>                                   | <b>5</b>  |
| 3.1. Méthodologie.....                                                                                                   | 5         |
| 3.2. Parties touchées.....                                                                                               | 5         |
| 3.3. Autres parties concernées.....                                                                                      | 6         |
| 3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables.....                                                                | 7         |
| <b>4. Programme de mobilisation des parties prenantes.....</b>                                                           | <b>7</b>  |
| 4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet.....                                    | 7         |
| 4.2. Résumé des besoins des parties prenantes et des méthodes, outils et techniques de mobilisation.....                 | 9         |
| 4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....                           | 12        |
| <b>5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes</b>        |           |
| <b>12</b>                                                                                                                |           |
| 5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources.....                                                                       | 12        |
| <b>6. Mécanisme de gestion des plaintes.....</b>                                                                         | <b>13</b> |
| 6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes.....                                                               | 14        |
| <b>7. Suivi et rapports.....</b>                                                                                         | <b>17</b> |
| 7.1. Résumé du suivi et de l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP.....                          | 17        |
| 7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes.....                                                                      | 17        |
| <b>ANNEXES</b>                                                                                                           |           |
| Annexe 1. Modèle de procès-verbal / compte rendu de réunions de consultation.....                                        | 18        |
| Annexe 2. Tableau budgétaire du PMPP.....                                                                                | 19        |
| Annexe 3. Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports.....                                                             | 20        |
| Annexe 4. Liste de la société civile consultée.....                                                                      | 22        |
| Annexe 5. Liste des universités et centres de recherche consultés.....                                                   | 24        |
| Annexe 6. Compte rendu de la rencontre de présentation du Projet SMART GAS aux parties prenantes.....                    | 25        |
| Annexe 7. Compte rendu de la quatrième réunion du Comité Régional de Concertation (CRC) du projet GTA - Saint-Louis..... | 30        |
| Annexe 8. Arrêté portant création du Comité Régional de Concertation du projet GTA - Saint-Louis.....                    | 35        |
| Annexe 9. Arrêté portant création du Comité Régional de Concertation du projet Sangomar – Fatick.....                    | 39        |

## 1. Introduction/description du projet

Le Sénégal s'est engagé dans le développement de ses ressources pétrolières et gazières, notamment à travers les projets offshore majeurs tels que le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) et le projet Sangomar. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté de diversification du mix énergétique, de renforcement de la croissance économique et d'amélioration des retombées socioéconomiques au bénéfice des populations. Cette évolution accroît les besoins de gouvernance, de maîtrise technique, de sécurisation des revenus publics, de suivi environnemental et social, ainsi que de renforcement des capacités institutionnelles de l'Etat. Le présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est préparé pour accompagner le Projet d'assistance technique au secteur des hydrocarbures financé par la Banque mondiale, conformément à la Norme environnementale et sociale n°10 relative à la mobilisation des parties prenantes et à l'information. Le projet régional Smart GAZ vise à renforcer durablement la capacité de l'Etat du Sénégal à piloter, superviser et réguler la phase d'exploitation pétrolière et gazière, afin de garantir la transparence, la fiabilité des données de production, la sécurisation des revenus publics, la performance opérationnelle et la conformité environnementale et sociale du secteur.

## 2. Objectif/Description du PMPP

L'objectif global du présent Plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de définir un programme de mobilisation des parties prenantes, notamment en ce qui concerne la publication des informations et les consultations tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit succinctement la façon dont l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes et inclut un mécanisme par lequel les populations peuvent exprimer leurs préoccupations, donner leur avis ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité y relative. Le PMPP met spécifiquement l'accent sur les méthodes permettant de mobiliser les groupes considérés comme les plus vulnérables et qui risquent d'être exclus des avantages du projet.

## 3. Identification et examen des parties prenantes par composante du projet

### 3.1 Méthodologie

L'identification des parties prenantes repose sur l'analyse des axes du projet, des institutions bénéficiaires, des zones potentiellement concernées par les activités de suivi environnemental et de concertation, ainsi que des groupes susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les décisions, études, instruments, formations, équipements ou réformes appuyés par le projet.

### 3.2 Parties touchées

Les parties touchées comprennent les communautés locales, les membres desdites communautés et d'autres parties qui pourraient subir les effets directs du projet. Plus précisément, cette catégorie renferme les individus et groupes suivants :

| Catégories                                       | Liens avec le projet                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Communautaires côtières                          | Populations des zones littoral concernées par les activités de concertation, de suivi environnemental, de sensibilisation ou par les risques associés aux opérations offshore.                                          |
| Pêcheurs artisanaux, mareyeurs et autres acteurs | Groupes dépendant fortement des ressources halieutiques et pouvant être sensibles aux questions de sécurité maritime, de pollution, de restrictions d'accès, d'information environnementale et d'acceptabilité sociale. |
| Collectivités territoriales                      | Départements de Saint-Louis, de Fatick, de Foundiougne, de Thiès, de Mbour                                                                                                                                              |
|                                                  |                                                                                                                                                                                                                         |

|                                                  |                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Agents des administrations bénéficiaires         | Cadres et agents de MEPM, METE, PETROSEN, HASSMAR, INPG, MFB, RGS et autres structures participant aux activités du projet |
| Populations proches des infrastructures gazières | Populations potentiellement concernées par les études relatives aux RGS.                                                   |

### 3.3. Autres parties concernées

Les parties prenantes du projet désignent aussi des individus, groupes ou entités qui ne sont pas directement touchés par le projet, notamment :

| Catégories                                                                | Détails                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Institutions publiques nationales                                         | Primature, MEPM, METE, MFB, MPEM.                                                                                                                                                                                                                    |
| Organisation de la Société civile, Médias et Universités                  | Acteurs de la société civile travaillant sur la transparence, l'environnement, l'inclusion sociale ainsi que médias et institutions académiques. ((Voir annexe 4 ; 5)                                                                                |
| Partenaires techniques et financiers                                      | Banque Mondiale et autres partenaires impliqués                                                                                                                                                                                                      |
| Secteur privé et opérateurs du secteur gazier                             | Opérateurs pétroliers et gaziers, producteurs indépendants d'énergie, développeurs d'infrastructures, entreprises d'ingénierie et de services, investisseurs et autres entreprises                                                                   |
| Acteurs des partenariats public-privé (PPP) et investisseurs              | Autorités publiques compétentes en matière de PPP, partenaires privés, investisseurs, institutions financières et conseils intervenant dans la structuration, l'évaluation, le financement ou la mise en œuvre de projets gaziers et gaz-électricité |
| Institutions de formation et partenaires du développement des compétences | INPG, établissements de formation et d'enseignement supérieur concernés au Sénégal ainsi que les partenaires techniques et entreprises privées participant à la conception et à la mise en œuvre des programmes de formation                         |
| Parlementaires et Autorités administratives                               | Assemblée nationale, Gouverneur, Préfet, Services techniques, CRD                                                                                                                                                                                    |

### 3.4. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables<sup>1</sup>

Les groupes défavorisés ou vulnérables identifiés sont :

| Catégories                                                                              | Liens avec le projet                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits halieutiques | Accès limité aux réunions, faible représentation dans certains cadres communautaires. Forte sensibilité aux risques environnementaux aux impacts perçus sur les moyens de subsistance. |
| Personnes vivant avec un handicap                                                       | Difficulté d'accès aux lieux de consultation ou support d'information non adapté                                                                                                       |
| Personnes âgées et/ou faiblement alphabétisées                                          | Difficulté à comprendre les documents techniques, besoin d'informations orales en langues nationales ou visuelles                                                                      |
| Personnes exposées aux harcèlements sexuels                                             | Besoin de canaux de plaintes confidentiel accessible et relié aux services compétents.                                                                                                 |
| Jeunes demandeurs d'emploi                                                              | Attentes élevées sur les opportunités du secteur et besoins de formation.                                                                                                              |

## 4. Programme de mobilisation des parties prenantes

### 4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Au cours de la préparation du projet, les réunions de consultation publique suivantes ont été organisées :

Les consultations menées ont permis d'identifier plusieurs préoccupations relatives à la coordination entre les structures bénéficiaires, à la préparation des activités prioritaires, à l'intégration des exigences environnementales et sociales ainsi qu'au renforcement du dialogue avec les parties prenantes. Lors de la rencontre de présentation de SMART GAS aux bénéficiaires, les participants ont notamment recommandé de clarifier les responsabilités, de renforcer la coordination et d'accélérer la préparation des activités et dossiers prioritaires. Les mesures de suivi portent sur la consolidation des activités, la désignation des points focaux, la finalisation des documents de préparation et la poursuite des échanges avec les bénéficiaires.

La réunion du CRC du projet GTA tenue à Saint-Louis le 10 avril 2026 a fait ressortir des préoccupations liées à l'emploi et à la formation des jeunes, à la pêche, au développement local, à la sécurité, à la biodiversité et au suivi des actions. Les orientations retenues portent notamment sur le renforcement du suivi de la feuille de route, la formation aux métiers du pétrole et du gaz, la prise en compte des préoccupations des pêcheurs, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du dialogue avec les communautés.

| Activité                        | Lieu                                                                                                                                                                     | Participants                                                                                                | Questions abordées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunions techniques de cadrage  | Dakar / hybride<br>20/04/2026                                                                                                                                            | MEP, GES-PETROGAZ, Banque mondiale, entités bénéficiaires                                                   | - Opportunité de financement de la BM pour le secteur, encrage du projet, échanges par mails sur les axes identifiés                                                                                                                                                                                                                                |
| Consultations institutionnelles | Dakar<br>28 AOUT<br>2026                                                                                                                                                 | MEP, METE, MEFP, HASSMAR, RGS, INPG, ITIE, DEEC, CRSE, FONSI,                                               | Synthèse des besoins et responsabilités,                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Consultations territoriales     | Saint-Louis, Dakar, Thiès, Fatick, Ziguinchor et autres zones pertinentes ((10 Avril 2026 St Louis ; )<br>Prévu : 21-22 Octobre 2026 Fatick ; 11-12 Novembre 2026, Thies | Autorités administratives, collectivités, communautés côtières, organisations de pêche, femmes, jeunes, OSC | - Échanges et contributions des parties prenantes<br>- Jeunesse, formation et emploi ;<br>- Pêche et activités économiques ;<br>- Développement local et infrastructures ;<br>- Gouvernance, transparence et participation ;<br>- Environnement, sécurité et risques ;<br>- Interventions des élus ;<br>- Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ; |

### 4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Les parties prenantes ont besoin d'une information claire, régulière et accessible sur les objectifs, activités, risques E&S, résultats attendus et mécanismes de plaintes du Projet. La mobilisation reposera sur des réunions institutionnelles, ateliers techniques, consultations publiques, focus groups, entretiens ciblés, supports d'information, plateformes numériques et séances de restitution.

Une attention particulière sera accordée aux communautés côtières, collectivités, femmes, jeunes, pêcheurs et groupes vulnérables concernés par le suivi offshore, le réseau gazier et la surveillance environnementale.

**Tableau 1 : Tableau récapitulatif du PMPP**

| Etape du projet                  | Parties prenantes visées                                                                                          | Objet de consultation/du message                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Méthode utilisée                                                                                                                                                                                             | Responsabilité                               | Fréquence/dates                                |
|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------|
| <i>Préparation</i>               | Ministères, agences, bénéficiaires, Banque mondiale                                                               | Présenter le projet, confirmer les composantes, responsabilités, besoins E&S, MGP et modalités de reporting.                                                                                                                                                                                                      | Réunions de cadrage, ateliers techniques, entretiens bilatéraux                                                                                                                                              | MEP/GESPETRO GAZ                             | Etape formulation du projet                    |
| <i>Etape de la mise en œuvre</i> | Communautés de pêcheurs artisanaux et acteurs de la transformation, populations riveraines et acteurs du tourisme | Présenter le projet et recevoir des commentaires en retour sur ses activités, le suivi environnemental, la gestion des risques, les plaintes et les bénéfices attendus.<br>– Mener des consultations sur les principaux risques<br>– Indiquer dans quelles manifestations publiques les résultats seront diffusés | Réunions/discussions de groupes thématiques<br>– Consultations locales (CRC)<br>– Réunions formelles<br><br>– Entretiens individuels<br>– Visites de sites ; Emissions radios ; Caravane de sensibilisation. | UGP/ GES- PETROGAZ/ Points focaux            | Trimestriel; Mensuel pour certaines activités. |
|                                  | _ Administrations et agences bénéficiaires                                                                        | Calendrier du projet, rôles, procédures, livrables, exigences E&S, reporting, passation de marchés, renforcement de capacités.                                                                                                                                                                                    | Réunions techniques, notes, courriels officiels, ateliers, plateforme documentaire.                                                                                                                          | UGP/GESPETRO GAZ                             | Périodique,                                    |
|                                  | _ Partenaires techniques et financiers ( BM USAID TRACES)                                                         | Etat d'avancement, suivi E&S, plaintes, incidents, résultats de consultation, risques et mesures correctives.<br><br>Données publiques, résultats du projet, mécanismes de transparence, activités de communication institutionnelle.                                                                             | Rapports trimestriels/semestriels, missions de supervision, tableaux de bord.                                                                                                                                | UGP/GESPETRO GAZ                             | Trimestriel                                    |
|                                  | _Organisation de la société civile, médias, universités, Parlementaires                                           | Messages adaptés, horaires et lieux accessibles, canaux confidentiels, information orale et simplifiée.                                                                                                                                                                                                           | Ateliers, communiqués, conférences, dossiers d'information.<br><br>Groupes de discussion séparés, supports adaptés,.                                                                                         | UGP/GESPETRO GAZ/ Bénéficiaires, Populations | Périodique                                     |

|  |                                                                                                                                             |  |  |                                   |             |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|-----------------------------------|-------------|
|  | Groupes vulnérables<br>(Personnes vivant avec un handicap ;<br>Personnes exposées aux harcèlements sexuels ;<br>Individus non alphabétisés) |  |  | UGP/GESPETRO<br>GAZ/BENEFICIAIRES | Trimestriel |
|--|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|-----------------------------------|-------------|

#### 4.3. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les mesures suivantes seront prises pour éliminer les obstacles à la pleine participation et à l'accès à l'information. Le projet sollicitera les points de vue des *groupes* vulnérables identifiés suivant les méthodes suivantes :

- Réunions/discussions de groupes thématiques– Consultations locales (CRD).
- Planifier les consultations à des horaires compatibles avec les activités économiques et domestiques des femmes et des acteurs de la pêche.
- Consultations séparées pour les femmes, les jeunes ou les groupes ayant une faible prise de parole dans les réunions publiques.
- Accessibilité et diversification des moyens de communication.
- Choisir des lieux accessibles aux personnes vivant avec un handicap et limiter les contraintes de transport pour les populations éloignées.
- Forums de quartiers

### 5. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes

#### 5.1. Modalités de mise en œuvre et ressources

GES-PETROGAZ sera chargé des activités de mobilisation des parties prenantes. Les entités chargées de mener à bien les activités de mobilisation des parties prenantes sont : GES-PETROGAZ et le Groupe de

Travail Interministériel. La responsabilité globale de la mise en œuvre du PMPP incombe au Coordonnateur de l'Unité d'exécution du projet ou toute autre personne désignée.

Les modalités de mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes au titre du projet sont les suivantes :

| Acteur                                                            | Responsabilités principales                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MEPM / GES-PETROGAZ                                               | Coordination générale du PMPP, validation des messages institutionnels, supervision de l'UGP, arbitrage des questions stratégiques.                                                                                                           |
| UGP                                                               | Planification des consultations, gestion du MGP, rapports, tenue du registre, coordination avec les consultants et bénéficiaires.                                                                                                             |
| Spécialiste social / mobilisation/<br>Spécialiste environnemental | Cartographie des parties prenantes, organisation des consultations, inclusion des groupes vulnérables, suivi des engagements.<br>Articulation avec les instruments E&S, consultations sur les risques environnementaux et mesures de gestion. |
| Entités bénéficiaires                                             | Participation aux consultations, fourniture d'informations techniques, suivi des engagements sectoriels.                                                                                                                                      |
| Autorités administratives et collectivités                        | Mobilisation locale, facilitation des CRD et consultations territoriales, relais d'information.                                                                                                                                               |
| Consultants et prestataires                                       | Respect des exigences de mobilisation prévues dans les TdR et contrats, rapports sur consultations et plaintes liées à leurs activités.                                                                                                       |

Les activités de mobilisation des parties prenantes seront consignées dans les rapports d'activité du projet.

Le budget prévisionnel pour la préparation et la mise en œuvre du PMPP est d'environ 318,5 millions de FCFA ( 553 913 USD). La ventilation dudit budget figure à l'annexe 2.

## 6. Mécanisme de gestion des plaintes

Le MGP permettra de recevoir, enregistrer, traiter et suivre les plaintes, questions, suggestions, préoccupations et réclamations liées au projet. Il devra être accessible, gratuit, transparent, adapté au contexte local, sans représailles, et capable de traiter les plaintes ordinaires, ainsi que les plaintes sensibles, notamment EAS/HS, selon une approche confidentielle.

### 6.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes

| Etape                      | Description du processus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Délai                                 | Responsabilité      |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Structure de mise en œuvre | Plusieurs canaux de communication sont mis à disposition pour garantir une accessibilité maximale et un recueil confidentiel, rapide et adapté aux réalités locales:<br><ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agit numéro vert et WhatshAP;</li> <li>- Formulaire web, enregistrement sécurisé sur le site officiel du Ministère ;</li> <li>- Email dédié <a href="mailto:plainte.hydromine@mepm.gouv.sn">plainte.hydromine@mepm.gouv.sn</a>, Communication confidentielle et traçable ;</li> <li>- Boîtes physiques (Directions régionales de Dakar, Thiès, Fatick et Saint-Louis), Accessibilité locale pour toutes les communautés</li> </ul> | Mise en œuvre dès le début du projet. | GES-PETROGAZ        |
| Canaux de dépôt            | Les plaintes peuvent être déposées par les canaux suivants<br><ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de messages courts (SMS) à <a href="tel:9604040">78 960 40 40</a></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Continu                               | UGP / points focaux |

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                  |                                                     |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Courriel à <a href="mailto:plainte.hydromine@mepm.gouv.sn">plainte.hydromine@mepm.gouv.sn</a></li> <li>• Formulaire en ligne sur le site Web suivant : <a href="http://energie-mines.gouv.sn/plaintes">energie-mines.gouv.sn/plaintes</a></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                  |                                                     |
| Enregistrement                | <p>Chaque plainte est inscrite dans un registre sécurisé avec numéro unique, date, canal, catégorie, niveau de sensibilité et action prévue. Les plaintes EAS/HS sont enregistrées séparément avec information minimale et confidentialité renforcée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Service de messages courts (SMS) à 78 960 40 40</li> <li>• Courriel à <a href="mailto:plainte.hydromine@mepm.gouv.sn">[plainte.hydromine@mepm.gouv.sn]</a></li> <li>• Formulaire en ligne sur le site Web suivant : <a href="http://energie-mines.gouv.sn/plaintes">energie-mines.gouv.sn/plaintes</a></li> </ul> | Dès réception                                    | Responsable MGP                                     |
| Accusé de réception           | Le plaignant reçoit un accusé de réception lorsque son identité et ses contacts sont connus. Les plaintes anonymes sont traitées selon les mêmes principes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Sous 2 jours ouvrables                           | Responsable MGP / point focal                       |
| Tri et classification         | Classification : information, plainte environnementale, plainte sociale, plainte travail, plainte contractuelle, plainte EAS/HS, incident/accident, autre. Orientation vers le niveau compétent.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Sous 5 jours ouvrables                           | UGP / spécialiste social                            |
| Vérification, enquête, action | L'enquête sur la plainte est menée par une équipe dédiée est formée ou une personne est désignée par la DGCSO pour mener l'enquête ; celle-ci peut prendre la forme qui s'impose pour arriver à des propositions de solution.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Dans un délai de dix jours ouvrables             | Comité MGP / UGP                                    |
| Plaintes EAS/HS               | Traitement confidentiel, non-investigatif sur les détails intimes, consentement éclairé de la survivante/du survivant, référencement vers services médicaux, psychosociaux, juridiques ou de protection disponibles. Les prestataires médicaux seront identifiés au démarrage du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Immédiat pour référencement ; suivi confidentiel | UGP / spécialiste social / prestataires spécialisés |
| Communication de la réponse   | La décision ou mesure corrective est communiquée au plaignant de manière compréhensible et documentée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Dans les 5 jours suivant la décision             | UGP / point focal                                   |
| Recours                       | Si le plaignant n'est pas satisfait, il peut demander un réexamen au niveau supérieur du MGP ou utiliser les voies administratives ou judiciaires nationales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Selon la nature du recours                       | MEPM / UGP                                          |
| Suivi , évaluation et clôture | Les données relatives aux plaintes sont collectées dans. Une fois que les mesures correctives appliquées, le dossier est clôturé et archivé. Un rapport est produit par le responsable de l'enquête et validé par les services responsables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Continu                                          | Responsable MGP                                     |
| Retour d'informations         | Les commentaires des plaignants concernant leur satisfaction à l'égard du règlement des plaintes sont recueillis [les possibilités de recours sont déjà prises en charge en cas de non satisfaction. Au cas contraire, une possibilité de rendre compte de son niveau de satisfaction lui sera accordée par les mêmes canaux                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Trimestriel / semestriel                         | UGP                                                 |

## 7. Suivi et rapports

### 7.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP (y compris des indicateurs)

La mise en œuvre du PMPP fera l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif intégré aux rapports environnementaux et sociaux du projet. Les rapports présenteront les activités de consultation, les parties prenantes mobilisées, les préoccupations reçues, les réponses apportées, le fonctionnement du MGP, les mesures spécifiques pour les groupes vulnérables et les ajustements apportés au projet.

Les rapports sur le PMPP comprendront :

- Rapports trimestriels internes sur la mise en œuvre du PMPP et du MGP.
- Rapports semestriels de performance environnementale et sociale transmis à la Banque mondiale.
- Synthèses accessibles au public sur les résultats majeurs, consultations réalisées et mesures prises.
- Restitutions locales dans les zones où des consultations communautaires ou activités de suivi environnemental auront été réalisées lors des CRD
- Atelier national de capitalisation à la clôture du projet.

### 7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera révisé et mis à jour, au besoin, pendant la mise en œuvre du projet.

Les synthèses et les rapports internes [trimestriels et autres] sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet.

Les mécanismes spécifiques de notification aux parties prenantes sont notamment les suivants selon le mode de saisine du plaignant [ :

- Par WhatsApp à travers le numéro 78 960 40 40
- Par formulaire web attaché au site officiel du Ministère <https://energie-mines.gouv.sn/plaintes/>
- Par l'adresse e-mail suivante : [plainte.hydromine@mepm.gouv.sn](mailto:plainte.hydromine@mepm.gouv.sn)
- Par boîtes à lettre physiques disponibles dans les Directions régionales de Dakar, Thiès, Fatick et Saint-Louis.

## Annexes

- Annexe 1. Modèle de procès-verbal/compte rendu de réunions de consultation
- Annexe 2. Exemple de tableau budgétaire de PMPP
- Annexe 3. Exemple de tableau : Suivi de la mise en œuvre du PMPP et rapports
- Annexe 4. Liste Société Civile consultée
- Annexe 5. Liste des universités et centres de recherches consultés
- Annexe 6. Compte rendu de la rencontre de présentation du Projet SMART GAS aux parties prenantes
- Annexe 7. Compte rendu de la quatrième réunion du Comité Régional de Concertation (CRC) du projet GTA - Saint-Louis
- Annexe 6. Feuille de route des engagements environnementaux et sociaux de GTA et Sangomar
- Annexe 8. Arrêté portant création du Comité Régional de Concertation du projet GTA - Saint-Louis
- Annexe 9. Arrêté portant création du Comité Régional de Concertation du projet Sangomar - Fatick

**Annexe 1 : Modèle de procès-verbal de consultations**

| Partie prenante (groupe ou individu) | Synthèse des commentaires | Réponse de l'équipe de projet | Action(s) de suivi/Étapes suivantes |
|--------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
|                                      |                           |                               |                                     |
|                                      |                           |                               |                                     |

**Annexe 2 : Tableau budgétaire de PMPP**

| Catégorie budgétaire                                                                                             | Quantité | Coûts unitaires | Périodes/années    | Coût total   | Observations                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------|--------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Estimation des salaires du personnel* et des dépenses connexes</b>                                         |          |                 |                    |              |                                                                          |
| 1a. Ex. : consultant en communication                                                                            | 50       | 250 000         | Annuel sur 5 ans   | 12 5 000 000 | Dix jours par an                                                         |
| 1b. Ex. : frais de déplacement du personnel                                                                      | 500      | 40 000          | Annuel sur 5 ans   | 20 000 000   | 10 jours de mission pour le GTI par an pour 10 membres du GTI (rotation) |
| <b>2. Consultations/réunions participatives de planification ou de prise de décision</b>                         |          |                 |                    |              |                                                                          |
| 2a. réunions de lancement du projet                                                                              | 1        | 20 000 000      | Année 1            | 20 000 000   | Réunion de lancement                                                     |
| 2b. organisation de groupes de discussion GTA et Sangomar                                                        | 2        | 3 000 000       | 2 par an sur 5 ans | 60 000 000   | Réunions pour les projets en cours (GTA/Sangomar)                        |
| <b>3. Campagnes de communication</b>                                                                             |          |                 |                    |              |                                                                          |
| 3a. Supports de communication                                                                                    | 5        | 10 000 000      | Annuel sur 5 ans   | 50 000 000   | Forfait annuel                                                           |
| <b>4. Formations</b>                                                                                             |          |                 |                    |              |                                                                          |
| 4a. Ex. : formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre | 5        | 20 000 000      | Annuel sur 5 ans   | 100 000 000  | Plusieurs formations liées au thème                                      |
| 4b. Ex. : formation sur les violences à caractère sexiste pour le personnel de l'UEP et du maître d'œuvre        | 5        | 3 000 000       | Annuel sur 5 ans   | 15 000 000   |                                                                          |
| <b>5. Enquêtes auprès des bénéficiaires</b>                                                                      |          |                 |                    |              |                                                                          |
| 5a. Ex. : enquête sur la perception à mi-parcours du projet                                                      | 1        | 5 000 000       | Annuel             | 5 000 000    |                                                                          |
| 5b. Ex. : enquête sur la perception en fin de projet                                                             | 1        | 15 000 000      | Année 5            | 15 000 000   |                                                                          |
| <b>6. Mécanisme de gestion des plaintes</b>                                                                      |          |                 |                    |              |                                                                          |
| 6a. Ex. : formation des comités du mécanisme de gestion des plaintes                                             | 1        | 1 000 000       | Annuel sur 5 ans   | 5 000 000    |                                                                          |
| 6c. Ex. : Supports de communication du mécanisme de gestion des plaintes                                         | 5        | 1 000 000       | Annuel sur 5 ans   | 5 000 000    | Forfait                                                                  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |           |                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 6d. Ex. : enquêtes sur les plaintes/visites sur place                                                                                                                                                                                                                  | 1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 000 000 | Circonstanciel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1 000 000 |                                                                                                                                                                                                                                |
| 6e. Ex. : système d'information du mécanisme de gestion des plaintes (établissement ou maintenance)                                                                                                                                                                    | 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 000 000 | Annuel sur 5 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5 000 000 | Forfait                                                                                                                                                                                                                        |
| 6f. Autres coûts logistiques du mécanisme de gestion des plaintes                                                                                                                                                                                                      | 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1 000 000 | Annuel sur 5 ans                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5 000 000 | Forfait                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>7. Autres dépenses</b>                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |           |                                                                                                                                                                                                                                |
| 7a. ...                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |           |                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>BUDGET TOTAL CONSACRÉ À LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES :</b>                                                                                                                                                                                                 | 318 500 000<br>( 553 913 USD)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de cas d'EAS/HS signalés au MGP et, ceux- ayant fait l'objet, avec le consentement de la personne survivante, d'une orientation vers des services spécialisés appropriés</li> <li>Nombre de plaintes qui sont : i) en instance, ii) en instance depuis plus de 30 jours, iii) tranchées, iv) closes ; et nombre de réponses ayant satisfait les plaignants, durant la période considérée, ventilées par catégorie de plainte, par sexe, par âge et par emplacement du plaignant.</li> </ul> |           | Dossiers de l'organisme d'exécution et d'autres agences concernées                                                                                                                                                             |
| <b>Incidence de la mobilisation des parties prenantes sur la conception et la mise en œuvre des projets.</b><br>Dans quelle mesure les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles fait la différence dans la conception et la mise en œuvre du projet ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a-t-il suscité un intérêt et reçu du soutien ?</li> <li>Des ajustements ont-ils été opérés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet sur la base des commentaires reçus ?</li> <li>Les informations sur les priorités ont-elles été communiquées aux parties concernées tout au long du cycle du projet ?</li> </ul> |           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mesures prises en temps opportun en réponse aux commentaires reçus lors des séances de consultation avec les parties touchées par le projet</li> <li>Nombre de réunions de consultation et de débats publics où les réactions et recommandations reçues sont prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet</li> <li>Nombre de séances de consultation ciblées organisées, surtout pour les groupes à risque du fait du projet</li> </ul>                             |           | Feuilles de présence/procès-verbaux de consultation des parties prenantes<br><br>Fiches d'évaluation<br><br>Enquêtes structurées<br><br>Publications dans les médias sociaux/traditionnels portant sur les résultats du projet |

|                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Efficacité dans la mise en œuvre.</b> Les activités de mobilisation des parties prenantes ont-elles eu une véritable incidence sur la mise en œuvre ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités ont-elles été mises en œuvre comme prévu ? Pourquoi ?</li> <li>• L'approche de mobilisation des parties prenantes incluait-elle des actions ventilées par groupe ? Pourquoi ?</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des activités du PMPP mises en œuvre</li> <li>• Principaux obstacles à la participation recensés avec les représentants des parties prenantes</li> <li>• Nombre d'ajustements apportés à l'approche de mobilisation des parties prenantes pour améliorer la portée, l'inclusion et l'efficacité des projets</li> </ul> | Stratégie de communication (calendrier des consultations)<br><br>Discussions de groupe périodiques<br><br>Réunions en face à face et/ou discussions avec les groupes vulnérables ou leurs représentants |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Annexe 4 : liste société civile

| Organisation de la Société Civile         |
|-------------------------------------------|
| Coalition publiez ce que vous payez       |
| CONGAD                                    |
| Legs africa                               |
| AJE                                       |
| Club environnement Yoff                   |
| Env_océan                                 |
| ACTIONAID Fatick                          |
| ENDA LEAD                                 |
| ENDA PRONAT Saint-Louis                   |
| Natural Justice                           |
| CAJUST                                    |
| JVE                                       |
| Gorée Institute                           |
| LSD - Lumiere Synergie Développement      |
| CRAC Bargny Médoune ndoye                 |
| Green Sénégal                             |
| Asso. Acteurs de la Pêche Langue Barbarie |
| Forum Civil                               |
| ONG 3D                                    |
| ONG FEE Fatick                            |

|                                 |
|---------------------------------|
| AJTREPE                         |
| URAC                            |
| Convention des Jeunes Reporters |
| PINORD                          |
| WIM                             |
| OSIDEA                          |
| USAID/TRACES                    |

#### Annexe 5 : Universités et centres de recherches consultés

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Université Gaston Berger</b>                                                               |
| Géographie, Aménagement Environnement et Développement                                        |
| Institut des Sciences et de la Terre                                                          |
| Institut des Sciences de l' Environnement                                                     |
| Institut Fondamentale d'Afrique Noire                                                         |
| Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture                                              |
| Laboratoire d'Etudes et de Recherche en Politiques et Droit de l'Environnement et de la Santé |
| Gestion Intégrée du Littoral Ouest africain                                                   |
| Centre de Recherche Océanographique Dakar Thiaroye                                            |
|                                                                                               |
| Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation                        |
| Ecole Supérieure Polytechnique                                                                |
| Université Assane Seck de Ziguinchor                                                          |
| Université Iba Der Thiam                                                                      |
|                                                                                               |
| Ecole Polytechnique de Thiès                                                                  |
| Université Alioune Diop de Bambey                                                             |
| Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass ( USSEIN)                                    |
| Université Amadou Mahtar Mbow                                                                 |
| Polytech                                                                                      |
| Institut National du Pétrole et du Gaz                                                        |

## **Annexe 6**

**Compte rendu de la rencontre de présentation du Projet SMART GAS aux parties prenantes**



## COMPTE RENDU DE REUNION AVEC LES BENEFICIAIRES DU PROJET SMART GAS

### Rencontre de présentation du Projet SMART GAS aux parties prenantes

*Projet d'accélération des ressources gazières pour la transformation économique*

|      |                                               |
|------|-----------------------------------------------|
| Date | 28 aout 2026                                  |
| Lieu | Building administratif, Président Mamadou DIA |

#### 1. Contexte et objet de la rencontre

Dans le cadre de la préparation du Projet SMART GAS – Accélération des ressources gazières pour la transformation économique, GES-PETROGAZ a organisé une rencontre de présentation et de concertation avec les structures bénéficiaires et les principales parties prenantes. Cette rencontre avait pour objectif de partager les grandes orientations du Projet, son architecture, ses composantes et ses mécanismes de financement, tout en recueillant les observations et contributions des structures concernées.

La réunion visait également à faire le point sur l'état de préparation du Projet, à présenter les principales diligences déjà engagées, notamment dans le cadre du Don de préparation GFPP, et à convenir des prochaines étapes avec les bénéficiaires afin de disposer d'un portefeuille d'activités consolidé et cohérent avec les exigences de la Banque mondiale.

#### 2. Présentation générale du Projet SMART GAS

Il a été rappelé que SMART GAS est conçu comme un programme sous-régional entre le Sénégal et la Mauritanie, structuré selon une approche programmatique multiphase. Le programme vise à améliorer la gouvernance du secteur gazier, renforcer les capacités techniques et réglementaires, et préparer les investissements nécessaires à une meilleure valorisation des ressources gazières et au développement de la chaîne gaz-électricité.

La première phase prévoit une enveloppe globale de 50 millions USD, dont 30 millions USD pour le Sénégal et 20 millions USD pour la Mauritanie. Pour le Sénégal, cette phase est principalement orientée vers l'assistance technique, le renforcement institutionnel, la mise en place d'outils de gouvernance et de suivi, ainsi que la préparation d'investissements à un niveau de maturité suffisant.

### **3. Présentation des composantes du Projet**

Le Projet SMART GAS est structuré autour de cinq composantes complémentaires. Elles couvrent à la fois les réformes institutionnelles, le renforcement des capacités techniques, les exigences environnementales et sociales, la préparation des investissements et les dispositifs de gestion du Projet.

Composante 1 – Gouvernance, réglementation et développement du marché gazier. Elle concerne notamment le renforcement des cadres juridique et réglementaire, les outils institutionnels et de suivi des données, la planification du marché gazier ainsi que les appuis spécialisés nécessaires à la structuration du secteur.

Composante 2 – Opérations techniques, infrastructures et énergie. Elle vise à renforcer les capacités nationales de suivi des opérations pétrolières et gazières, notamment en matière d'ingénierie, de comptage, de métrologie, de contrôle des volumes, d'audit et d'analyse des hydrocarbures.

Composante 3 – Environnement, sécurité et capital humain. Elle porte sur le suivi environnemental des opérations, la sécurité, la réduction des émissions et du torchage, ainsi que sur le développement des compétences techniques nécessaires au secteur.

Composante 4 – Préparation des investissements. Elle couvre les études techniques, environnementales, sociales, financières et de structuration nécessaires pour porter les futurs investissements gaziers et gaz-électricité à un niveau suffisamment avancé.

Composante 5 – Gestion du programme et coordination régionale. Elle comprend le fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet, la passation des marchés, la gestion financière, le suivi-évaluation, la conformité environnementale et sociale ainsi que la coordination entre le Sénégal et la Mauritanie.

### **4. Présentation du Don de préparation GFPP**

La rencontre a également permis de présenter le Don de préparation GFPP d'un montant de 1,5 million USD destiné au Sénégal. Ce financement doit permettre de prendre en charge les principales diligences préparatoires avant le démarrage complet de la Phase 1 du Projet.

Les activités concernent notamment la préparation de documents techniques et institutionnels, les dispositifs de passation des marchés, la gestion financière, les instruments environnementaux et sociaux, les outils de suivi-évaluation, la préparation de l'UGP ainsi que le renforcement ciblé de ses capacités.

## **5. Documents environnementaux et sociaux et préparation à la mise en œuvre**

Une attention particulière a été accordée aux exigences environnementales et sociales applicables à la préparation et à la mise en œuvre de SMART GAS. Il a été rappelé que ces exigences constituent un volet à part entière de la préparation du Projet et doivent être intégrées dans la planification, la passation des marchés, le suivi des activités et le dispositif de gouvernance de l'UGP.

GES-PETROGAZ a déjà préparé et transmis à la Banque mondiale, pour revue, les principaux documents environnementaux et sociaux de préparation, notamment le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES/ESCP) et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP/SEP). Ces documents devront être finalisés en tenant compte des observations de la Banque mondiale et des exigences propres aux activités retenues dans le Projet.

Le PEES/ESCP précise les engagements environnementaux et sociaux à respecter pendant la préparation et la mise en œuvre, notamment en matière d'organisation de l'UGP, de mobilisation de compétences environnementales et sociales, de reporting, de gestion des incidents et de prise en compte des exigences du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale.

Le PMPP/SEP organise, pour sa part, l'identification et la mobilisation des parties prenantes, l'information et la consultation des acteurs, ainsi que le dispositif de gestion des plaintes. Il constitue le cadre de référence pour maintenir un dialogue régulier avec les bénéficiaires, les administrations concernées et les autres catégories de parties prenantes.

Dans la continuité de ces instruments, des termes de référence sont également prévus pour l'évaluation des capacités environnementales et sociales de l'UGP et l'élaboration d'un plan d'action de renforcement des capacités. Cette démarche doit permettre d'identifier de manière concrète les écarts éventuels en termes de ressources humaines, procédures, outils, coordination et compétences, et de définir les mesures nécessaires avant et pendant la mise en œuvre.

Il a été souligné que les documents environnementaux et sociaux ne doivent pas être considérés comme de simples livrables de préparation. Ils constituent des instruments opérationnels qui devront guider la conception des activités, les termes de référence, les dossiers de passation des marchés, le suivi des consultants et le reporting du Projet.

## **6. Implication des parties prenantes et contributions attendues**

La présentation a mis en évidence le caractère transversal de SMART GAS et la nécessité d'une implication coordonnée des structures bénéficiaires. Les institutions concernées comprennent notamment COS-PETROGAZ, PETROSEN, RGS, SENELEC, FONSI, CRSE, DGH, DGCSO, METE, HASSMAR, le Ministère du Commerce, l'INPG, le Ministère chargé des Pêches ainsi que les autres administrations directement concernées par les activités du Projet.

Chaque structure est appelée à contribuer à la consolidation des activités relevant de son domaine de compétence, en précisant les besoins prioritaires, les résultats attendus, les principaux livrables, le coût indicatif, le calendrier, les contraintes éventuelles et le point focal technique chargé des échanges avec GES-PETROGAZ.

## 7. Principaux points ressortis des échanges

Les discussions ont notamment mis en évidence les priorités suivantes :

- assurer la cohérence entre les activités proposées par les différentes structures bénéficiaires ;
- privilégier les interventions directement liées aux objectifs et résultats attendus du Projet SMART GAS ;
- clarifier les responsabilités respectives de GES-PETROGAZ, de l'UGP et des structures bénéficiaires dans la préparation et la validation des activités ;
- accélérer la préparation des termes de référence et des dossiers prioritaires nécessaires au lancement des activités ;
- garantir l'intégration des exigences environnementales et sociales dans les activités et marchés concernés ;
- assurer une articulation claire entre les activités financées par le Don GFPP et celles qui relèveront du financement principal du Projet ;
- maintenir un mécanisme régulier de coordination, de suivi et de validation pendant la préparation puis la mise en œuvre.

## 8. Prochaines étapes

À l'issue de la rencontre, il a été convenu de poursuivre la consolidation des activités prioritaires avec chaque bénéficiaire, d'intégrer les observations de la Banque mondiale sur les documents déjà transmis et de préparer progressivement les dossiers techniques et fiduciaires nécessaires au démarrage du Projet.

- finaliser les activités prioritaires par structure bénéficiaire ;
- confirmer ou désigner les points focaux techniques ;
- consolider les observations de la Banque mondiale sur les documents de préparation, notamment les documents fiduciaires et environnementaux et sociaux ;
- finaliser le PMPP/SEP et le PEES/ESCP à la lumière des observations reçues ;
- préparer les termes de référence et dossiers de passation des activités prioritaires ;
- finaliser l'évaluation des capacités environnementales et sociales de l'UGP et le plan d'action de renforcement correspondant ;
- préparer une liste consolidée et budgétisée des activités à intégrer dans les documents définitifs du Projet.

## 9. Conclusion

La rencontre a permis de partager une compréhension commune du Projet SMART GAS, de ses composantes, de son financement et des principales exigences de préparation. Elle a également permis de rappeler le rôle central des bénéficiaires dans la définition, la validation et la mise en œuvre des activités.

L'objectif final est de disposer, avec l'ensemble des parties prenantes, d'un portefeuille d'activités SMART GAS consolidé, priorisé et validé, assorti de responsabilités clairement définies, de livrables, de coûts indicatifs et d'un calendrier de mise en œuvre, tout en s'assurant que les exigences environnementales et sociales sont intégrées dès la préparation des activités et suivies pendant toute la durée du Projet.

**Annexe 7**

**Compte rendu de la quatrième réunion du Comité Régional de Concertation (CRC) du projet GTA - Saint-Louis**

**REPUBLIQUE DU SENEGAL***Un Peuple – Un But – Une Foi***Ministère de l’Energie,  
du Pétrole et des Mines****Direction générale du  
Contrôle et de la Surveillance  
des Opérations****Compte rendu de la quatrième réunion du Comité Régional de Concertation  
(CRC) du projet GTA – Saint-Louis**

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Destinataire</b>        | Ministre de l’Energie, du Pétrole et des Mines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Date, lieu et heure</b> | 10 avril 2026 – Saint-Louis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Convoquée par</b>       | Gouverneur de la région de Saint-Louis, en collaboration avec la Direction Générale du Contrôle et de la Surveillance des Opérations (DGCSO)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Participants</b>        | <ol style="list-style-type: none"><li>1. M. Birame Souleye DIOP, Ministre de l’Energie, du Pétrole et des Mines ;</li><li>2. M. Babacar NDIAYE, Président de la commission énergie et ressources minérales de l’Assemblée nationale ;</li><li>3. M. Al Hassan SALL, Gouverneur de la région de Saint-Louis ;</li><li>4. M. Thialy FAYE, Président Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives Sénégal ;</li><li>5. Services du MEPM (Cabinet, DGCSO, DGH, GES-PETROGAZ, HFD, ST-CNSCL ;</li><li>6. Administrations territoriales et services déconcentrés ;</li><li>7. Collectivités territoriales et élus ;</li><li>8. Opérateurs et partenaires techniques ;</li><li>9. Forces de défense et de sécurité ;</li><li>10. Organisations professionnelles et socio-économiques ;</li><li>11. Société civile et communautés locales ;</li><li>12. Experts et partenaires techniques</li><li>13. Presse et médias.</li></ol> |
| <b>Contexte/ouverture</b>  | <p>La quatrième réunion du Comité régional de Concertation (CRC) du projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA) s’est tenue le 10 avril 2026 à la Gouvernance de Saint-Louis, sous la présidence du Ministre de l’Énergie, du Pétrole et des Mines, en présence des autorités administratives, territoriales, des services techniques, de l’opérateur, ainsi que des représentants des communautés locales.</p> <p>La cérémonie d’ouverture a été marquée par les allocutions de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Monsieur le Gouverneur, Al Hassan Sall ;</li><li>• Monsieur le Ministre de l’Énergie, du Pétrole et des Mines.</li></ul> <p>Le Conseiller technique, M. Yakhya Badiane, a ensuite présenté l’agenda de la réunion.</p>                                                                                                                                                                                                  |

☐ Sphère ministérielle Osmane Tanor DIENG, Batiment B, 6<sup>e</sup> étage à Diamniadio

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |
| <b>I. Déroulement des travaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |
| <p><b>1. Présentation</b></p> <p>Les travaux ont débuté par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la présentation de la synthèse de la réunion précédente du CRC (29 octobre 2025), par le Directeur régional des pêches ;</li> <li>la présentation de la matrice de suivi de la feuille de route du projet GTA par Cheikh NDIAYE de la DGCSO, mettant en évidence un niveau de finalisation globale de 58,3 %. A cela s'ajoute 29,16% en cours d'exécution, mais également des actions en retard.</li> </ul> <p>L'opérateur BP a ensuite présenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'état d'avancement du projet de village récifal ;</li> <li>les investissements sociaux réalisés dans le cadre du projet GTA.</li> </ul> <p>Après une pause, les travaux ont repris avec ces présentations.</p> <p><b>2. Échanges et contributions des parties prenantes</b></p> <p>Les discussions ont été particulièrement riches et ont permis de dégager plusieurs préoccupations majeures et propositions structurantes :</p> <p><b>a. Jeunesse, formation et emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Président du Conseil régional de la jeunesse a plaidé pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>la création d'un centre de formation aux métiers du pétrole et du gaz à Saint-Louis ;</li> <li>le renforcement des capacités des acteurs locaux ;</li> <li>l'accompagnement des jeunes par des mécanismes de financement ;</li> <li>le transfert de compétences et l'élargissement des actions à l'ensemble de la ville.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>b. Pêche et activités économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Président du syndicat des pêcheurs, Moustapha Dieng, a insisté sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la problématique persistante de la brèche ;</li> <li>les besoins sociaux prioritaires, notamment l'hôpital de Saint-Louis.</li> </ul> </li> <li>Les organisations de pêcheurs ont soulevé : <ul style="list-style-type: none"> <li>les impacts du projet récifal sur certaines activités ;</li> <li>la nécessité d'un meilleur encadrement et d'une concertation en amont.</li> </ul> </li> <li>Le DG de PETROSEN E&amp;P, Alioune Seck, a informé de la mise en place d'un fonds revolving destiné à faciliter l'accès au financement des pêcheurs.</li> </ul> <p><b>c. Développement local et infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les notables de Baraaack Bi ont salué certaines réalisations (containers) et plaidé pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>la construction du mur des cimetières ;</li> <li>la mise en place d'une morgue.</li> </ul> </li> <li>Le Président de la Chambre des métiers a sollicité l'extension des investissements sociaux à d'autres zones (île, Faubourg de Sor, périphérie communale).</li> <li>Mme Dieng (centre culturel) a plaidé pour un appui au secteur culturel.</li> <li>Les mareyeurs ont insisté sur l'accès aux équipements frigorifiques et au financement.</li> </ul> |  |

■ Sphère ministérielle Osmane Tanor DIENG, Batiment B, 6<sup>e</sup> étage à Diamniadio

#### **d. Gouvernance, transparence et participation**

- Plusieurs intervenants ont appelé à :
  - un renforcement de l'implication des acteurs locaux ;
  - un meilleur suivi des actions réalisées.
- Thialy Faye a salué la dynamique de gouvernance participative et recommandé :
  - la mise en place d'un « fonds bleu » ;
  - le renforcement de la coordination ;
  - l'accompagnement de l'ITIE dans la mise en œuvre de la feuille de route.
- Khadim Niass a proposé la mise en place d'un comité local de suivi et de surveillance.

#### **e. Environnement, sécurité et risques**

- La problématique de la brèche est revenue de manière récurrente comme principale préoccupation des populations.
- Le Commandant Fall (Sapeurs-pompiers) a appelé au respect des consignes météorologiques par les pêcheurs.
- Des préoccupations ont été exprimées sur :
  - les incursions de pirogues ;
  - la préservation de la biodiversité ;
  - les risques liés au projet.

#### **f. Interventions des élus**

- L'Honorable député Alioune DIEYE a insisté sur :
  - l'élargissement des actions de BP ;
  - le manque de suivi et d'entretien des réalisations.
- Les parlementaires ont également recommandé :
  - la mise en place d'un fonds de développement des hydrocarbures ;
  - un meilleur encadrement pour garantir l'impact sur les communautés.

#### **g. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le Conseiller technique Yakhya Badiane a présenté les canaux de réception du MGP récemment lancé, renforçant ainsi la transparence et la prise en charge des préoccupations des populations.

### **II. Synthèse et orientations du Ministre**

Dans son intervention de clôture, le Ministre, Birame Souleye Diop, a formulé les orientations suivantes :

- assurer un suivi rigoureux des actions de la feuille de route ;
- désigner un point focal contenu local à Saint-Louis ;
- intégrer de nouvelles actions dans la prochaine feuille de route ;
- traiter la problématique des incursions de pirogues ;
- renforcer la préservation de la biodiversité ;
- appuyer l'hôpital de Saint-Louis, notamment pour la prise en charge des brûlés ;
- mettre en place un centre de formation aux métiers du pétrole et du gaz à Saint-Louis ;
- accélérer la mise en œuvre des actions en cours avec des échéances claires ;
- lever les contraintes des actions non réalisées ;
- accorder une attention particulière à la problématique de la brèche.

■ Sphère ministérielle Osmane Tanor DIENG, Batiment B, 6<sup>e</sup> étage à Diamniadio

Le Ministre a réaffirmé la disponibilité du MEPM et de ses services à accompagner les autorités territoriales et les populations, avant de donner rendez-vous dans six (06) mois pour une évaluation de la feuille de route.

### **III. Conclusion**

La réunion du CRC a permis de renforcer le dialogue entre les parties prenantes et de mettre en évidence les attentes fortes des populations en matière d'impacts socioéconomiques, de gouvernance inclusive et de préservation de l'environnement.

Elle appelle à une accélération des actions, un renforcement du suivi et une meilleure coordination afin de garantir une mise en œuvre efficace et durable du projet GTA.

Rapporteur

Cheikh NDIAYE  
Environnementaliste/Géomaticien  
DGCSO/MEPM

**Annexe 8**

**Arrêté portant création du Comité Régional de Concertation du projet GTA - Saint-Louis**

Saint-Louis, le 06 janvier 2025

**ANALYSE : Arrêté portant création d'un comité  
Régional de concertation sur le projet GTA**

**Le Gouverneur de la Région de Saint-Louis**

Vu la Constitution ;  
Vu la loi 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée ;  
Vu le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des chefs de circonscription administrative et des chefs de village, modifié par le décret 96-228 du 22 mars 1996 ;  
Vu le décret 2024-1619 du 07 août 2024 portant nomination du Gouverneur de la Région de Saint-Louis ;  
Vu la lettre N°02839MEPM/SG/DH/PSB/cmb du 21 novembre 2024 du Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines ;

**ARRETE**

**Article premier :** Il est créé dans la Région de Saint-Louis, un comité régional de concertation sur le projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA).

**Article 2 :** Le comité sert de cadre d'échanges et de concertations tripartites Etat - BP - Communauté. A ce titre, il est chargé, entre autres :

- De favoriser les échanges et concertations sur les sujets liés à l'appropriation du projet GTA ;
- D'assurer le suivi des engagements des acteurs ;
- De participer à la prévention des conflits à travers la concertation et la conciliation ;
- De faciliter le dialogue entre acteurs et le règlement d'éventuels litiges ;
- De veiller à la prise en charge des préoccupations légitimes des communautés ;
- D'apporter son concours à la sensibilisation des communautés sur les différents aspects du Projet et sur les responsabilités des parties.

**Article 3 :** Le comité régional est composé ainsi qu'il suit :

- **Président :** Le Gouverneur ou son représentant ;
- **Coordonnateur :** Le Directeur des Hydrocarbures ;
- **Rapporteur :** Le Directeur régional des Pêches et de la Surveillance ;
- **Membres :**
  - Le Préfet du Département de Saint-Louis ;
  - Le Président du Conseil départemental de Saint-Louis ;
  - Le Maire de Saint-Louis ;
  - Le Sous-Préfet de Rao ;
  - Le Maire de la Commune de Gandon ;

- Le Commandant de la Zone militaire N°2 ;
- Le Commandant de la Légion de Gendarmerie ;
- Le Directeur régional des Douanes ;
- Le Commandant du Groupement d'Incendie et de Secours N°5 ;
- Le Commissaire Central de Saint-Louis ;
- Le Chef du SRRG de Saint-Louis ;
- L'Inspecteur régional des Eaux et Forêts ;
- Le Directeur général de OLAC ;
- Le Directeur régional de la Jeunesse ;
- Le Directeur régional de la Planification ;
- Le Directeur régional de l'ANAM Saint-Louis ;
- Le Directeur du Port de Saint-Louis ;
- Le DRDR de Saint-Louis ;
- Le Directeur régional de l'Elevage de Saint-Louis ;
- La Directrice régionale de la Famille ;
- La Directrice régionale du Tourisme ;
- Le Directeur Régional du Développement Communautaire et de La Promotion de l'équité ;
- Le DREEC ;
- La Directrice régionale de la Santé ;
- Le Directeur régional de l'Action sociale ;
- Le Directeur régional de l'Hydraulique ;
- Le Directeur de l'ARD ;
- Le Conservateur du Parc de la Langue de Barbarie ;
- Le Conservateur de l'AMP de Saint-Louis
- Le responsable régional de HASSMAR ;
- Le Chef d'Antenne nord de l'ANA ;
- Le Président de la Chambre de Commerce ;
- Le Président de la Chambre de Métiers ;
- Le Coordonnateur du réseau régional des CLPA ;
- Le Coordonnateur du CLPA de Saint-Louis ;
- Le Coordonnateur du CLPA de Gandiole ;
- Le Président des pêcheurs à la ligne ;
- Le Président du collège des fêlés fêlés ;
- Le Président du collège des sennes tournantes ;
- Le Président du collège des filets dormant de fond ;
- Le Président des pêcheurs du fleuve ;
- L'Association des professionnels de la Pêche ;
- L'Association des Femmes transformatrices (04) ;
- La représentante des Femmes transformatrices de Gandiole ;
- L'Association des Femmes professionnelles de la Pêche ;
- Le Syndicat des Pêcheurs ;
- Le responsable du quai de pêche de Guet Ndar ;
- Le responsable du quai de pêche de Goxu Mbath ;
- Le représentant des mareyeurs ;

---

Gouvernance de Saint-Louis; Place Baya Ndar (ex Faidherbe) ; TEL : 33 989 01 80 ; Email : [spgouv-saintlouis@interieur.gouv.sn](mailto:spgouv-saintlouis@interieur.gouv.sn)

- Le Président de l'URPAS ;
- Le Président de « BARAK BI » ;
- Le Secrétaire général de « BARAK BI » ;
- Les délégués de quartier de la Langue de Barbarie (03) ;
- Le Représentant des conseils de quartier de la Langue de Barbarie ;
- Les imams Ratibs de la Langue de Barbarie (4) ;
- Le Représentant des notables de la Langue de Barbarie ;
- L'Imam Ratib de Saint-Louis ;
- Le Curé de la Cathédrale ;
- Le Président du Conseil régional de la Jeunesse ;
- Le Président des Communicateurs traditionnels ;
- La Présidente des Badianou Gokh de la Langue de Barbarie ;
- Le Coordonnateur du CONGAD ;
- Le représentant de la Plateforme des Acteurs non étatiques ;
- La Responsable de l'ONG « le Partenariat » ;
- Les représentants de BP (DG + Collaborateurs) ;
- Le représentant de PETROSEN.

Le Comité peut, en dehors des membres précités, s'adjoindre toute compétence utile dans l'exécution de sa mission.

**Article 4 :** Le Comité se réunit sur convocation de son président au moins une fois par trimestre ou chaque fois que de besoin sur demande de ses membres ou des Autorités.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

  
**Le Gouverneur**  
**Al Hassan SALL**

**Ampliation:**

- MINTSP
- MEPM
- MPIMP
- METE
- MEMBRES
- Archives/chrono

**Annexe 9**

**Arrêté portant création du Comité Régional de Concertation du projet Sangomar - Fatick**

REGION DE FATICK

GOUVERNANCE

**Analyse :** Arrêté portant création d'un Comité régional de Concertation du Projet Sangomar.

**LE GOUVERNEUR DE LA REGION DE FATICK,**

VU la Constitution ;

VU la loi n°72-02 du 01<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale, modifiée ;

VU la loi n°2019-03 du 01<sup>er</sup> février 2019 portant Code pétrolier ;

VU le décret n°72-636 du 29 mai 1972 relatif aux attributions des Chefs de circonscriptions administratives et de Chefs de village, modifié ;

VU le décret n°2024-946 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines ;

VU le décret n°2024-1593 du 07 août 2024 portant organisation du Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines ;

VU le décret n°2024-1619 du 07 août 2024 portant nomination de Madame Ngoné CISSE, Gouverneur de la Région de Fatick ;

VU le décret n°2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

**Considérant** la lettre n°00006469/MEPM/SG/DGCSO/dcsopg/cmb du 16 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines ;

**ARRETE :**

**Article premier :** Il est créé, dans la région de Fatick, un Comité régional de Concertation du Projet Sangomar.

**Article 2.-** Ledit comité a pour missions :

- de maintenir un dialogue permanent avec les parties prenantes ;
- de favoriser la concertation et la médiation avec les communautés ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des services régionaux concernés et des élus locaux ;
- de contribuer à la création d'un observatoire communautaire national des projets pétroliers et gaziers qui réunit les représentants des comités régionaux.

**Article 4.-** Le comité régional de Concertation du Projet Sangomar est composé ainsi qu'il suit :

**Président :** Le Gouverneur de région ;

**Secrétaire :** Le Directeur régional de l'Energie et des Mines ;

**Autres membres :**

- Les Préfets de département de Fatick et de Foundiougne ;
- Les Sous-préfets d'arrondissement des départements de Fatick et de Foundiougne ;

- Les Présidents de Conseil départemental de Fatick et de Foundiougne ;
- Les Maires de Commune de Fatick, Fimela, Palmarin, Foundiougne, Missirah, Toubacouta, Sokone, Niodior et Bassoul ;
- Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Le Président de la Chambre des Métiers ;
- Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie ;
- Le Commandant de la 32<sup>ème</sup> Compagnie d'Incendie et de Secours ;
- L'Inspecteur régional des Eaux et Forêts ;
- Le Conservateur du Parc national du Delta du Saloum ;
- Les Conservateurs des Aires marines protégées de Sangomar, de Gandoul, de Bamboung et de Sokone ;
- Le Conservateur de la Réserve naturelle communautaire de Palmarin ;
- Le Chef du Service régional du Tourisme ;
- Le Chef de Service régional des Pêches et de la Surveillance ;
- Le Chef de Service régional de l'Aménagement du Territoire ;
- Le Chef de Service régional de la Promotion du Développement du territorial ;
- Le Chef de la Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Le Directeur de l'Agence régionale de Développement ;
- Les Présidents des CLPA de Fimela, Foundiougne, Missirah, Toubacouta, Sokone, Niodior et Bassoul ;
- L'Imam Ratib de Fatick ;
- Le Curé de la Paroisse de Fatick ;
- L'Imam Ratib de Foundiougne ;
- Le Curé de la Paroisse de Foundiougne ;
- Le Président du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Fatick ;
- Le Président de l'Association des Hôteliers de la Région ;
- Le Responsable de la Plateforme de Sangomar ;
- La Présidente de l'Association des Femmes transformatrices de Fatick ;
- La Présidente de l'Association des Femmes transformatrices de Foundiougne ;
- Le Président de l'Association régionale des Mareyeurs.

Le Comité régional peut s'adjoindre toute personne dont la compétence est jugée utile à l'exécution de ses missions.

**Article 5.-** Le Comité se réunit à chaque fois que de besoin, sur convocation de son président.

**Article 6.-** Le présent arrêté sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fatick, le 23 DEC 2025

**Ampliations :**

- MEPM (ATCR) ;
- MINTSP (ATCR) ;
- Tous membres ;
- Archives/Chrono.



---

<sup>1</sup> Il est particulièrement important de déterminer si les effets du projet peuvent toucher de manière disproportionnée des individus ou des groupes défavorisés ou vulnérables, qui n'ont souvent pas la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de saisir les répercussions d'un projet, et de veiller à ce que la sensibilisation et la mobilisation des parties prenantes soient adaptées de manière à prendre en compte les sensibilités, les préoccupations et les spécificités culturelles de ces groupes ou individus, et à garantir une compréhension totale des activités et des avantages du projet. La vulnérabilité peut être liée à l'origine, au sexe, à l'âge, à l'état de santé, à la précarité économique et à l'insécurité financière d'un individu, à la position désavantageuse qu'il occupe au sein de sa communauté (c'est le cas notamment de minorités ou de groupes marginaux), et à sa dépendance à l'égard d'autres individus ou des ressources naturelles, etc. Le dialogue avec les individus et groupes vulnérables nécessite souvent l'application de mesures spécifiques et l'octroi d'une aide particulière pour faciliter leur participation à la prise de décisions liées au projet, de sorte que leur sensibilisation et leur contribution au processus global soient proportionnelles à celles des autres parties prenantes.